

N° DEC-2022/38

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION RITOURNELLES ET MANIVELLES RELATIVE A LA MISE EN  
ŒUVRE DE L'EXPOSITION « CHANTEURS DE RUE » QUI SE DEROULERA A LA  
MAISON DE LA CULTURE DU 15 AU 29 JUIN 2022**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

**VU** la convention proposée par l'association RITOURNELLES ET MANIVELLES ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** De signer la convention avec l'association RITOURNELLES ET MANIVELLES (*domiciliée 176 rue Pelleport - 75020 PARIS*), relative à la mise en œuvre de l'exposition « Chanteurs de rue » qui se déroulera à la Maison de la culture du 15 au 29 juin 2022 ;

**ARTICLE 2 :** Dit que le montant de la prestation sera de 300 € (*trois cents euros*) ;

**ARTICLE 3 :** De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un *donner acte*. Un extrait est affiché à la Mairie.

**ARTICLE 4 :** Dit que la dépense est prévue au Budget primitif.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 10 juin 2022

Décision affichée le :

14 JUIN 2022

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

